



Novum Sub Sole n°42

La révision du Guide de Référence pour le Projet d'Assainissement (GRPA) est lancée ! L'Administration souhaite obtenir les souhaits des experts et des autres parties prenantes sur ce document essentiel et évolutif.

Révision du GRPA : vos avis comptent

L'Administration souhaite donc récolter votre avis quant au projet de révision du GRPA. Ce guide a été complété par une approche multicritère destinée à comparer et à évaluer les variantes d'assainissement en y intégrant le principe des meilleures techniques disponibles et le caractère durable du processus d'assainissement.

Cette approche, développée dans le cadre d'une démarche participative, se traduit par un outil qui comprend une « *Grille d'Analyse Multicritère pour les Méthodes d'Assainissement* » dénommée *GAMMA* (tableur excel) et son manuel d'utilisation.

En outre, des simplifications ou précisions en lien avec les techniques applicables et les mesures de réparation complémentaires et compensatoires, ont été apportées.

Les experts et les différentes parties prenantes impliqués dans le CWBP sont invités à formuler leurs remarques du **15 juin** au **15 aout 2016**.

Le [projet de GRPA – version 2.1](#) – et l’outil « [GAMMA](#) » sont accessibles ici .

Les remarques doivent parvenir au plus tard le 15 aout 2016: par email : edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be , ou par voie postale : Direction de l’Assainissement des Sols, Mme Bénédicte DUSART, Directrice, Avenue Prince de Liège 15, 5100 Jambes.

Simplification du rapportage

La consultation relative aux travaux de simplification du rapportage, annoncée dans la novum sub sole 40, est reportée au second semestre de cette année. Cette consultation intégrera également la révision du Guide de référence pour les études de risques liée à l’a mise en oeuvre d’une version wallonne du logiciel S-Risk[©].

Etude Simplifiée des Risques

Dans tous les cas où une étude de risques est envisagée, l’expert procède à une ESR pour les volets « santé humaine, « eaux souterraines » et « écosystèmes ». A cette fin, l’expert suit la méthodologie présentée dans chacun des Guides de

Référence pour l'Etude de Risques et utilise l'outil informatique ESR.xlsm dans sa dernière version (disponible sur le site <http://dps.environnement.wallonie.be/>).

L'expert veille particulièrement à :

1. Encoder toutes les données analytiques relatives aux matrices « sol » et « eaux souterraines » ;
2. Encoder au minimum: pour les données « sol » : le N° d'échantillon, la profondeur min (m n.s.) et profondeur max (m n.s) - pour les données « nappe »: le N° de l'échantillon
3. Préciser, dans le critère « lithologie », les échantillons pris respectivement dans le(s) remblai(s) et dans le sol naturel ;
4. Réaliser la statistique descriptive pour chaque sélection définie (en fonction de la zone, de la lithologie, de l'USA) via l'outil informatique ESR et justifier la concentration représentative retenue dans chacun des cas ;
5. Éditer et nommer des synthèses pour chacune des sélections, et ce pour chaque volet.

Enfin, l'expert fournira, parallèlement au rapport, l'outil ESR sur support informatique (fichier .xlsm).

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

DIRECTION DE LA PROTECTION DES SOLS



NOVUM SUB SOLE